Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221212-2022_12_12_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – lundi 12 décembre 2022

DEL.2022.12.12 -001 : Acquisition foncière – Parcelles AA 19, 83 et AB 165, 167

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de Conseillers absents : 8
- Nombre de procurations : 6
- Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 06 décembre 2022

Madame Nicky Guilbault a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		de FRANÇOIS Béatrice
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel	X			
LUTARD Sandrine		X		DERVIEUX Benjamin
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221212-2022_12_12_001-DE

DEL.2022.12.12 -001 : Acquisition foncière – Parcelles AA 19, 83 et AB 165, 167

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la proposition de cession à la commune des parcelles AA 19, 83 et AB 165, 167 formulée par ses propriétaires, le 3 novembre 2022
- Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 8 décembre 2022,

Par un courrier en date du 3 novembre 2022, les propriétaires des parcelles AA 19, 83 et AB 165, 167 ont proposés à la Ville d'acquérir ces parcelles classées en zone naturelle du PLU et inscrites en Espace Boisé Classé. Ces parcelles présentent une superficie totale de 12 375 m². Il a été convenu un prix de vente à 0,30 €/m², soit 3 712, 50 euros.

Dans le cadre de sa politique de protection et de préservation des espaces boisés classés situés dans le bois de l'Usine, la ville souhaite procéder à l'acquisition de parcelles dans cet espace, à l'amiable ou par usage de son droit de préférence ou par l'intermédiaire de la SAFER chaque fois que l'occasion se présentera.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ces parcelles au prix de 3 712,50 €, hors frais d'acte, taxes et droits d'enregistrement qui seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** d'acquérir les parcelles AA 19, 83 et AB 165, 167, d'une superficie totale de 12 375 m² au prix de 3 712,50 € ;

- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 12 décembre 2022

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre